

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2017-12-04**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

En date du 4 décembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a remis de déclaration mentionnant qu'ils ont reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2017.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de novembre 2017
  - 5.2** Rapport des revenus de novembre 2017
  - 5.3** Nomination du maire suppléant
  - 5.4** Fixation des dates des séances ordinaires pour l'année 2018
  - 5.5** Liste des comptes dus envers la Municipalité

- 5.6 Nomination des représentants municipaux au sein de différents comités
- 5.7 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. – Renouvellement de l’entente mensuelle
- 5.8 Avis de motion – Adoption du règlement d’emprunt n° 17-230 pour l’achat du réseau d’aqueduc Denis-Marcil
- 6. TRANSPORTS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Usine de production d’eau potable – Autorisation de procéder par appel d’offres pour l’achat d’une pompe 15HP
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment de novembre 2017
  - 8.2 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. – Mise en demeure
  - 8.3 COMBEQ – Adhésion 2018
  - 8.4 Réseau d’eau potable du Coteau-Marcil – Autorisation de signature d’une promesse d’achat
  - 8.5 CPTAQ – Décision dans la demande de l’entreprise 9001-0828 Québec inc.
  - 8.6 L’Atelier urbain – Offre de services professionnels en urbanisme
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Construction d’un toit au-dessus de la patinoire – Annulation de la résolution n° 17-258
  - 9.2 MEES – Autorisation de présenter un projet dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* pour la construction d’un toit au-dessus de la patinoire
  - 9.3 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Formation entraîneurs du Jack Rabbit » de l’Association des sportifs
  - 9.4 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Promouvoir le rôle des organisations du milieu » du Comité porteur et de la Municipalité d’Albanel
  - 9.5 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Animation du milieu » de la Municipalité d’Albanel
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1 Association des sportifs – Demande de subvention
  - 10.2 Société canadienne du cancer – Campagne de financement
  - 10.3 Prix de présence pour la soirée des commerçants d’Albanel
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Appui au projet de piste de motocross
  - 11.2 Service de sécurité incendie – Entente modifiant l’entente intermunicipale concernant l’exploitation d’un service de sécurité incendie
  - 11.3 Municipalité de St-Stanislas – Autorisation de signature du protocole d’entente concernant la fourniture de main-d’œuvre pour les tests d’eau potable

- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1** Association des sportifs d'Albanel – Brunch d'ouverture
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1** Mallette S.E.N.C.R.L. – Félicitations aux nouveaux élus
  - 15.2** CDEA – Remerciements
- 16. AUTRES SUJETS**
  - 16.1** CDEA – Motion de félicitations
  - 16.2** Élus sortants – Motion de remerciements
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**17-287**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**17-288**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**17-289**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

## **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **229 754,79 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Réjean Hudon, directeur général

### **5. ADMINISTRATION**

**17-290**

#### **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2017 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	117 887,70 \$
Comptes payés	71 558,64 \$
Salaires nets novembre 2017 + REER novembre	40 308,45 \$
<b>Total :</b>	<b>229 754,79 \$</b>

#### **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2017**

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2017, d'une somme de **53 329,08 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**17-291**

#### **5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Dave Plourde, conseiller au siège numéro 5, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2018.

**17-292**

#### **5.4 FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

<b>Dates des séances publiques 2018</b>	
Lundi 15 janvier	Lundi 5 février
Lundi 5 mars	Lundi 9 avril
Lundi 7 mai	Lundi 4 juin
Lundi 9 juillet	Lundi 13 août
Lundi 10 septembre	Lundi 1 <sup>er</sup> octobre
Lundi 5 novembre	Lundi 3 décembre

#### **5.5 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la Municipalité en date du 30 novembre 2017.

#### **5.6 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS**

Le conseil de la municipalité d'Albanel souhaite reporter ce point à une séance ultérieure.

**17-293**

#### **5.7 LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE MENSUELLE**

ATTENDU QUE la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. fournit des services juridiques à la Municipalité selon une entente contenant des versements mensuels;

ATTENDU QUE ces versements subiront une légère augmentation en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement de l'entente de services entre la Municipalité et la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. avec une légère augmentation des versements mensuels pour l'année 2018.

**5.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT N° 17-230 POUR L’ACHAT DU RÉSEAU D’AQUEDUC DENIS-MARCIL**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du Règlement d’emprunt n° 17-230, **avec absence de lecture**, concernant l’achat du réseau d’aqueduc Denis-Marcil.

**6. TRANSPORTS**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**17-294**

**7.1 USINE DE PRODUCTION D’EAU POTABLE – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D’OFFRES POUR L’ACHAT D’UNE POMPE 15HP**

ATTENDU QU’une pompe de la station de production d’eau potable est défectueuse et doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le directeur général à procéder par appel d’offres d’au moins deux fournisseurs pour l’achat d’une pompe 15HP pour remplacer la pompe défectueuse à la station de production d’eau potable.

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2017**

Le rapport de l’inspecteur pour le mois de novembre 2017 fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (autre)	2	12 000 \$
Permis de rénovation	8	111 979 \$
Permis de lotissement	1	
Permis de coupe de bois	1	

**17-295**

**8.2 LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C. – MISE EN DEMEURE**

ATTENDU QUE la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C., représentant la Municipalité d’Albanel, a fait parvenir une mise en demeure aux propriétaires de la résidence du 118, rue Principale en date du 31 octobre 2017 et que les destinataires ont accusé réception de ladite mise en demeure le 6 novembre 2017;

ATTENDU QUE les propriétaires disposaient d’un délai de dix jours après sa réception pour obtenir un permis afin de démolir le bâtiment et de 30 jours pour finaliser les travaux de démolition;

ATTENDU QU'ils avaient jusqu'au 17 novembre 2017 pour obtenir un permis de démolition et jusqu'au 7 décembre 2017 pour effectuer les travaux de démolition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel mandate la firme Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. en vue d'entreprendre les procédures en démolition afin qu'un jugement soit rendu, ordonnant aux propriétaires de la résidence du 118, rue Principale, de démolir leur bâtiment, à défaut de quoi, la Municipalité entreprendra les travaux pour et à leur place, les frais étant assimilables à une taxe foncière.

**17-296**

**8.3 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une somme de 375 \$, plus les taxes, pour le renouvellement de son adhésion à la COMBEQ.

**17-297**

**8.4 RÉSEAU D'EAU POTABLE DU COTEAU-MARCIL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est sollicitée par la succession de monsieur Denis Marcil dans le but de reprendre en main et d'assurer la gestion du réseau d'aqueduc privé qui alimente une centaine de résidences à l'intérieur des limites municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait réaliser une évaluation du puits de captage par la firme Aquater-Eau en vue de l'achat dudit puits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général et la mairesse à signer une promesse d'achat pour l'acquisition du réseau d'aqueduc privé Denis-Marcil.

### **8.5 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION DANS LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE 9001-0828 QUÉBEC INC.**

L'entreprise 9001-0828 Québec inc. s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel des lots 5 156 399, 5 156 401 et 5 156 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie approximative de 134,23 hectares.

Dans son orientation préliminaire du 18 septembre 2017, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 21 novembre 2017, confirme l'orientation préliminaire et **autorise** la demande de l'entreprise 9001-0828 Québec inc. et ordonne l'inclusion à la zone agricole de la municipalité d'Albanel des lots 5 156 399, 5 156 401 et 5 156 407, d'une superficie approximative de 134,23 hectares.

**17-298**

### **8.6 L'ATELIER URBAIN – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir les services qui lui sont proposés par L'Atelier Urbain dans le contrat de services présenté par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE L'Atelier Urbain accepte de fournir à la Municipalité lesdits services, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le contrat;

CONSIDÉRANT QUE L'Atelier Urbain s'engage à fournir à la Municipalité ses services professionnels de consultant en urbanisme pour toute l'année 2018, soit :

- La modification et la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme;
- La mise à jour des codifications administratives des règlements et des plans de zonage et des affectations;
- Un soutien technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;
- La participation, sur demande, à des réunions spécifiques à l'urbanisme;
- Une assistance concernant la procédure de modification aux règlements d'urbanisme et au plan d'urbanisme;
- L'évaluation de projets et de demandes de permis soumis à la Municipalité;
- La rédaction d'avis urbanistiques;
- La production de cartes, plans, croquis, images et visualisations;

- La participation aux consultations publiques d'urbanisme, lorsque requise par la Municipalité;
- Le traitement de demandes spécifiques à la MRC relatives à l'urbanisme ou l'aménagement;
- Un soutien professionnel au Comité consultatif d'urbanisme;
- Une assistance au conseil municipal concernant les dossiers d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à signer le contrat de services avec L'Atelier Urbain selon les termes indiqués dans ledit contrat présenté aux membres du conseil.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

**17-299**

### **9.1 CONSTRUCTION D'UN TOIT AU-DESSUS DE LA PATINOIRE – ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 17-258**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une résolution à la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et qui autorisait le directeur général à présenter une demande d'aide financière pour la construction d'un toit au-dessus de la patinoire;

ATTENDU QUE la résolution n'est pas adéquate et doit être annulée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation de la résolution n° 17-258, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 2 octobre 2017.

**17-300**

### **9.2 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) – AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV POUR LA CONSTRUCTION D'UN TOIT AU-DESSUS DE LA PATINOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation du projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*.

QUE les membres du conseil confirment l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil municipal désigne monsieur Réjean Hudon, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**17-301**

**9.3 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « FORMATION ENTRAÎNEURS DU JACK RABBIT » DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS**

ATTENDU QUE le projet « Formation entraîneurs du Jack Rabbit » de l'Association des sportifs fait partie des projets qui ont fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 3 747 \$ et que la demande est de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 125 \$, pour le projet « Formation entraîneurs du Jack Rabbit » de l'Association des sportifs.

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le rapport aura été rempli et les factures fournies.

**17-302**

**9.4 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « PROMOUVOIR LE RÔLE DES ORGANISATIONS DU MILIEU » DU COMITÉ PORTEUR ET DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

ATTENDU QUE le projet « Promouvoir le rôle des organisations du milieu » du Comité porteur et de la Municipalité d'Albanel fait partie des projets qui ont fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 1 050 \$ et que la demande est de 575 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, considérant que le montant demandé est très peu élevé, de verser la totalité de la subvention, soit 575 \$, pour le projet « Promouvoir le rôle des organisations du milieu » du Comité porteur et de la Municipalité d'Albanel.

QUE la subvention soit transférée à partir du montant accordé, non utilisé, du projet « Initiation et découverte de la mycologie » du Club FADOQ de la Gaïeté et sera versé sur présentation des factures.

**17-303**

**9.5 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « ANIMATION DU MILIEU » DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

ATTENDU QUE le projet « Animation du milieu » de la Municipalité d'Albanel fait partie des projets qui ont fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 1 000 \$ et que la demande est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, considérant que le montant demandé est très peu élevé, de verser la totalité de la subvention, soit 500 \$, pour le projet « Animation du milieu » de la Municipalité d'Albanel. La subvention sera versée sur présentation des factures.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**10.1 ASSOCIATION DES SPORTIFS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte cette demande à une séance ultérieure.

**10.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande.

**17-304**

**10.3 PRIX DE PRÉSENCE POUR LA SOIRÉE DES COMMERÇANTS D'ALBANEL**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel offre deux bons d'achat d'une valeur de 100 \$, à dépenser chez l'un des commerçants d'Albanel, qui feront partie d'un tirage de prix de présence à l'occasion de la soirée des commerçants d'Albanel qui se tiendra le 9 décembre prochain.

**11. RÉSOLUTIONS**

**17-305**

**11.1 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISTE DE MOTOCROSS**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde son appui au Club mx zone M&M pour l'implantation d'une piste de motocross dans le secteur de l'Association des sportifs.

QUE la Municipalité se garde un droit de regard sur l'endroit où la piste sera aménagée.

**17-306**

**11.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont liées par une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, créant une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT » décrétée le 3 août 2005 par la ministre des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel souhaitent ajouter des objets à la régie en matière de service de sécurité civile, la MRC de Maria-Chapdelaine consentant à ces modifications;

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité civile, RLRQ, chapitre S-2.3, laquelle a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres et investit les Municipalités de divers pouvoirs à ce sujet;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, chapitre 0-47.1, dont l'article 4 confère aux Municipalités la compétence dans le domaine de la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités souhaitent modifier l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et constituant la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, afin d'y intégrer la sécurité civile pour un territoire précis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel convient de modifier l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie du 16 mai 2005 afin d'y intégrer un nouvel objet, soit la sécurité civile, et ce, pour les municipalités du secteur GEANT.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer ladite entente.

**17-307**

**11.3 MUNICIPALITÉ DE ST-STANISLAS – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LES TESTS D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE les tests dans les stations d'eau potable doivent être effectués par un employé possédant des qualifications spécifiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Stanislas a fait appel à la Municipalité d'Albanel afin d'obtenir les services d'un employé municipal qualifié pour effectuer les tests à leur station de production d'eau potable;

ATTENDU QUE l'envoi d'un employé municipal à St-Stanislas occasionne des frais à la Municipalité d'Albanel et qu'une entente doit être conclue pour la fourniture de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la signature du protocole d'entente pour la fourniture de main-d'œuvre pour les tests d'eau potable de la station de production de la municipalité de St-Stanislas pour l'année 2018.

QUE le conseil autorise le directeur général et la mairesse à signer tout document se rapportant à ladite entente.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**14. INVITATIONS**

**17-308**

**14.1 ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL – BRUNCH D'OUVERTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la somme de 150 \$ pour l'achat de 10 cartes pour le brunch d'ouverture de l'Association des sportifs d'Albanel qui aura lieu le 10 décembre 2017 à 9 h 30 au Club des sportifs d'Albanel et qui sera suivi de l'assemblée générale annuelle.

**15. CORRESPONDANCE**

- 15.1** Mallette S.E.N.C.R.L. – Félicitations aux nouveaux élus
- 15.2** CDEA – Remerciements

**16. AUTRES SUJETS**

**17-309**

**16.1 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'ALBANEL (CDEA) – MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel achemine une motion de félicitations aux membres du Comité de développement économique d'Albanel (CDEA) pour la réalisation et le succès de la sixième édition du Marché de Noël.

**17-310**

**16.2 ÉLUS SORTANTS – MOTION DE REMERCIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel achemine une motion de remerciements pour leur travail à mesdames Liane Proulx et Nicole Pelchat qui ont quitté le conseil lors des élections municipales du 5 novembre 2017.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, la question porte sur le sujet suivant :

- La promesse d'achat du réseau d'aqueduc privé Denis-Marcil.

**17-311**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour de décembre 2017.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général